

Le billet de la Fondation Paralysie Cérébrale

Motricité Cérébrale 39 (2018) 83-84

Evaluation des projets de l'appel d'offre de la Fondation Paralysie Cérébrale par son Conseil Scientifique: un processus rigoureux pour une grande ambition

Evaluation of the projects of the call for proposals of La Fondation Paralysie Cérébrale by its Scientific Committee: a demanding process for a great ambition

O Baud^a, A Chatelin^b, N Genès^{b*}

^aDépartement de Pédiatrie, Hôpitaux Universitaires de Genève, Suisse

^bFondation Paralysie Cérébrale, Paris, France

Depuis sa création il y a maintenant un peu plus de 10 ans, la Fondation engage chacune de ses actions en ayant en tête sa raison d'être : faire progresser la connaissance et les pratiques sur la paralysie cérébrale, pour améliorer la vie de ceux qui en sont atteints et prévenir l'apparition de nouveaux cas. En 2017, pour soutenir des projets dont l'impact potentiel soit majeur, elle a décidé de concentrer ses financements sur des projets collaboratifs de grande ampleur dans la recherche sur la paralysie cérébrale. C'est pourquoi elle a lancé en juin 2017 un appel d'offres inédit par son montant¹: cet appel à projets visant à soutenir des travaux dont le financement est compris entre 500 000 et 1,5 million d'euros, sur 3 à 5 ans, proposés par des équipes européennes de haut niveau pour des études d'intervention. Cet appel d'offre était organisé autour de 2 axes de recherche :

- Améliorer : prévenir, réduire ou atténuer les conséquences à moyen et long terme de la paralysie cérébrale,
- Prévenir la survenue de la Paralysie Cérébrale dans des populations à risque.

Assurer une évaluation des projets qui fasse référence par sa rigueur et son indépendance a été une demande très forte du Conseil d'Administration de la Fondation à son Conseil Scientifique. Dans un souci de prévention des conflits d'intérêt et de diversité des compétences, le Conseil Scientifique a donc décidé de confier chaque projet à des évaluateurs extérieurs avant la revue par le Conseil Scientifique. Il avait été prévu également que si un membre du Conseil Scientifique était porteur d'un projet, il ne participerait à aucune des réunions et téléconférences du Conseil Scientifique relative à l'appel d'offre (cela a concerné 2 projets).

Sur 12 projets ayant soumis une lettre d'intention, 9 ont finalement présenté un dossier complet et 8 ont été soumis à l'évaluation (1 dossier était hors cadre budgétaire de l'appel à projet). La première étape a été de constituer pour chaque projet reçu une liste d'experts spécialistes du domaine du projet, n'ayant pas de lien d'intérêt direct ou indirect avec d'une part le porteur de projet mais aussi avec les équipes du consortium du projet. L'objectif était d'assurer la revue de chaque projet par 6 experts dont un expert méthodologiste. Soixante et onze experts ont été ainsi contactés tant en Europe, qu'aux Etats-Unis, Canada et Australie. Quarante et un d'entre eux, de diverses spécialités (néonatalogie, neuropédiatrie, médecine physique et réadaptation, méthodologie, épidémiologie, kinésithérapie, biomécanique), ont participé à cette évaluation en déclarant ne pas avoir de conflit d'intérêt avec le projet à évaluer. L'évaluation des projets s'est faite sur la base d'une grille spécialement développée pour l'appel d'offre s'appuyant sur les grilles utilisées par l'ANR (Agence

Nationale de Recherche) et dans les projets européens (ERC, H2020). Cette grille était à la fois quantitative mais aussi qualitative puisqu'elle recueillait pour chaque groupe d'items les forces et faiblesses du projet et les commentaires de l'expert. Les domaines d'évaluation étaient les suivants : pertinence du projet au regard de l'appel d'offre, qualité scientifique, méthodologie, impact du projet, faisabilité du projet et qualité du consortium. Au sein de chaque item, des sous items étaient analysés. Chaque expert devait donner également un commentaire général sur le projet, ses forces et ses faiblesses et émettre une recommandation en termes de priorité pour la Fondation (projet hautement, moyennement ou peu prioritaire). De même une grille spécifique a été développée pour l'expertise méthodologique à partir de la checklist SPIRIT 2013 (Standard Protocol Items : Recommendations for Intervention Trials). Ce travail a été mené entre janvier et mai 2018 et a conduit à l'évaluation des 8 projets par un panel de 4 experts méthodologistes. En ce qui concerne l'expertise «générale » des projets, 6 projets ont été revus par 5 experts, 1 par 6 experts et 1 par 4 experts.

Dans un deuxième temps, les membres du Conseil Scientifique répartis en binômes ont d'abord analysé les revues des projets transmises par les experts. Au cours d'une réunion en mai 2018, ils ont ensuite revu l'ensemble des projets à la lumière de ces expertises et de la revue faite par les binômes. Trois projets parmi les 8 ont été retenus durant cette pré-sélection.

Originalité du processus d'évaluation, le Conseil Scientifique avait décidé en accord avec le Conseil d'Administration que l'évaluation sur dossier serait complétée par une audition des porteurs de projets devant le Conseil Scientifique et d'autres parties prenantes. Pour cette étape finale, les porteurs des 3 projets pré-sélectionnés ont été conviés à une audition en juin 2018.

Ces auditions ont eu lieu devant le Conseil Scientifique mais également devant des personnes présentant une paralysie cérébrale et des partenaires de la Fondation. Chacun des auditeurs pouvait poser des questions mais seul les membres du Conseil Scientifique pouvaient voter pour le classement final des projets. Chaque porteur de projet disposait d'1h30 pour présenter les points clés et répondre aux questions soulevées par les experts extérieurs ou par le Conseil Scientifique. Afin de permettre cette interaction entre Conseil Scientifique et porteurs de projets, ceux-ci avaient reçu les expertises anonymes concernant leur projet. Ils pouvaient venir accompagnés de 2 membres de leur consortium. Cette audition a permis au Conseil Scientifique de transmettre au Conseil d'Administration une recommandation sur le projet à financer au cours des prochaines années.

En conclusion, la rigueur et l'indépendance du processus d'évaluation d'un appel à projet sont les gages de la confiance de l'ensemble des parties concernées. C'est elle qui permet de mobiliser les meilleurs porteurs de projet, de rassurer les donateurs sans qui rien n'est possible et de justifier auprès des sujets qui entreront dans l'étude que leur engagement fait sens. Nous espérons ici avoir fait le maximum pour atteindre cet objectif.

¹ N Genès Motricité Cérébrale 38 (2017) 113-114

La Fondation Paralysie Cérébrale et son Conseil Scientifique remercie l'ensemble des experts qui ont participé à l'évaluation des projets :

M Sangeux, S Miller (Australie), B Dan, K Pelc (Belgique), L Ballaz, D Matthews, S Miller (Canada), A Gordon, A Tilton (Etats-Unis), A Bachrach, JC Bernard, S Chokron, L Cif, JO Coq, S Guilmin-Crepon, JC Lamy, I Milleville, A Roby Brami, C Rosso, JC Roze, C Vuillerot, V Zupan (France), N Marlow, N

Martinez-Biarge, G Dutton, D Green, K Horridge, J Rothwell (Grande Bretagne), E Fazzi, S Signorini (Italie), R Jahnsen (Norvège), L De Vries (Pays Bas), AC Eliasson, C Von Hofsten (Suède), L Allet, M Bickle Graz, M Boulvain, A Gayet-Hageron, S Grunt, H Van Hedel, P Weber (Suisse).

*Auteur correspondant

Adresse e-mail: ngenes@fondationparalysiecerebrale.org